



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2021-62

Objet : Délibération portant sur la signature d'un accord cadre d'engagement en vue de la mise en place de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'allocations familiales.

Conseillers en exercice	29	Pour	27
Conseillers présents	23	Contre	
Quorum	15		
Conseillers représentés	4		
Suffrages exprimés	27		
Date de convocation	09/XI/2021	L'an 2021, le 17 novembre à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis dans la salle des fêtes de Bonnetan, sous la présidence de Christian SOUBIE	
Date d'affichage	09/XI/2021		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Alain BARGUE**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux		Christophe COLINET
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCACHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf		Nathalie MAVIEL
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire		Patrick BONNIER
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire		Nathalie MAVIEL
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Hélène LE ROUX	Pompignac	X	
Nathalie MAVIEL	Sallebœuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	Abs	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	Abs	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac	X	

N° 2021-62

Affiché, le

22 NOV. 2021

Objet : Délibération portant sur la signature d'un accord cadre d'engagement en vue de la mise en place de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'allocations familiales.

Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 27 octobre 2021

Rapport de synthèse :

La Contrat Enfance Jeunesse arrivant à terme au 31 décembre 2021, la CAF propose dans l'attente de l'adoption du prochain contrat de convention appelé Convention Territoriale Globale (CTG), la signature d'un accord cadre d'engagement (copie jointe) dès cette fin d'année.

Rappel CTG : Construction d'un projet stratégique global et social de territoire, pour la mise en œuvre d'interventions partagées par la CAF, la MSA (le cas échéant) et la collectivité, dans le domaine des politiques sociales et familiales, adaptées aux caractéristiques et besoins de la population.

Les champs d'intervention de la CTG, englobe l'ensemble des missions historiques de la Caf dont la petite enfance, l'enfance jeunesse initialement inscrites au Contrat Enfance Jeunesse. Sa vocation d'articulation entre les différents domaines tend à favoriser la cohérence et l'efficacité des actions menées en activant simultanément l'ensemble des leviers à disposition pour interagir, sur les services indispensables à l'épanouissement des familles dans leur environnement, mais aussi pour prévenir le risque de précarisation des familles.

L'accord cadre entérinera l'engagement financier des partenaires au titre des Conventions d'Objectifs et de Financements (COF) Bonus Territoire signées avec les Gestionnaires d'équipements ou avec la(es) collectivités pour les actions de pilotage, dès 2022. Le présent accord permettra à minima le maintien du financement des équipements contractualisés dans le CEJ.

Les accueils périscolaires des communes de Bonnetan, Camarsac/Croignon, Carignan de Bordeaux, Fargues Saint Hilaire, Pompignac, Sallebœuf et Tresses étant financés dans le cadre du CEJ et de compétence communale, les huit communes devront également être signataires du présent accord. Cela permettra également dans l'hypothèse de création d'équipements nouveaux/supplémentaires leur financement.

L'accord cadre d'engagement défini également les modalités de collaboration permettant la production d'un plan d'actions pour répondre aux enjeux qui seront dégagés à l'issue du diagnostic partagé et permettant d'élaborer et de proposer à la signature en seconde partie de 2022 de la convention territoriale globale.

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à la l'unanimité des suffrages exprimés d'autoriser le Président à signer un accord cadre d'engagement avec la CAF dans l'attente de l'élaboration de la Convention territoriale globale et de prendre tous les actes nécessaires.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 18 novembre 2021

Le Président

Christian SOUBIE

Signé par : Christian Soubie

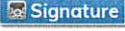
Date : 19/11/2021

Qualité : Parapheur Président Coteaux Bordelais

Pour extrait conforme

Bordereau de signature

Délibération portant sur la signature d'un accord cadre d'engagement en vue de la mise en place de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'allocations familiales

Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	18/11/2021	
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS Coteaux Bordelais</i>	18/11/2021	
Christian Soubie, <i>Parapheur Président Coteaux Bordelais</i>	19/11/2021	  Certificat au nom de <u>Christian SOUBIE</u> (PRESIDENT, COMMUNAUTE DE COMMUNES LES COTEAUX BORDELAIS), émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 08 juil. 2020 à 08:12 au 08 juil. 2023 à 08:12.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DGS_Président



ACCORD-CADRE D'ENGAGEMENT DE SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) ET DE LA METHODE DE TRAVAIL ADAPTEE A LA CONSTITUTION DU PLAN D' ACTIONS

Entre :

- La Caisse des Allocations familiales de la Gironde représentée par la directrice, Mme MANSIET Christine dûment autorisée à signer le présent accord-cadre ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

Et

- La communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », représentée par le Président, M SOUBIE Christian dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de l'assemblée délibérante ;
- La commune de Bonnetan représentée par le Maire, M BARGUE Alain dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de l'assemblée délibérante ;
- La commune de Camarsac représentée par le Maire, Mme SOKOLOVITCH Marie-Jeanne dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de l'assemblée délibérante ;
- La commune de Carignan-De-Bordeaux représentée par le Maire, M GENETAY Thierry dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de l'assemblée délibérante ;
- La commune de Croignon représentée par le Maire, M COUSSO Frédéric dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de l'assemblée délibérante ;
- La commune de Fargues-Saint-Hilaire représentée par le Maire, M GAUTIER Bertrand dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de l'assemblée délibérante ;
- La commune de Pompignac représentée par le Maire, Mme DELIGNY-ESTOVERT Céline dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de l'assemblée délibérante ;
- La commune de Salleboeuf représentée par le Maire, Mme MAVIEL Nathalie dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de l'assemblée délibérante ;
- La commune de Tresses représentée par le Maire, M SOUBIE Christian dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de l'assemblée délibérante ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

PRÉAMBULE

Déployée par le réseau des CAF, la Convention Territoriale Globale constitue un cadre de coopération et non un outil de gestion.

Il s'agit d'une démarche volontariste qui consiste à définir collégialement un projet stratégique global social du territoire, pour la mise en œuvre d'interventions partagées par la Caf, la MSA (le cas échéant) et la collectivité, dans le domaine des politiques sociales et familiales, adaptées aux caractéristiques et besoins de la population dudit territoire.

Les champs d'intervention de la CTG, englobe l'ensemble des missions historiques de la Caf dont la petite enfance, l'enfance jeunesse initialement inscrites au Contrat Enfance Jeunesse. Sa vocation d'articulation entre les différents domaines tend à favoriser la cohérence et l'efficacité des actions menées en activant simultanément l'ensemble des leviers à notre disposition pour interagir, sur les services indispensables à l'épanouissement des familles dans leur environnement, mais aussi et surtout sur les situations de fragilité tout au long de la vie pour prévenir le risque de précarisation des familles.

Le présent accord entérinera l'engagement financier des partenaires au titre des Conventions d'Objectifs et de Financements (COF) Bonus Territoire signées avec les Gestionnaires d'équipements ou avec la(es) collectivités pour les actions de pilotage, dès 2022.

Il vise également à définir les modalités de collaboration permettant la production d'un plan d'actions qualitatif et ambitieux pour répondre aux enjeux et axes prioritaires émanant du futur diagnostic partagé.

ARTICLE 1 - OBJET DU PRÉSENT ACCORD

Compte tenu de la situation sanitaire épidémiologique traversée par notre pays et ses conséquences politiques, sociales, économiques et administratives, les partenaires n'ont pu signer la CTG qui entérine les engagements financiers au titre des COF Bonus Territoire de l'ensemble des gestionnaires du Territoire. En conséquence, ils bénéficient d'un délai supplémentaire pour signer la CTG 2022 et initier la mise en œuvre de la méthodologie de travail de constitution du plan d'actions, sur la base de l'analyse concertée des problématiques du territoire.

ARTICLE 2 – LE CADRE D'INTERVENTIONS DE LA CAF :

Agir pour le maintien et le développement des services aux familles :

- Optimiser ou/et développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales,
- Accompagner le parcours éducatif des enfants de 3 à 11ans,
- Soutenir les jeunes de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie,
- Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants,
- Soutenir les politiques du logement et participer à leur réforme,

- Contribuer à l'accompagnement social des familles et de la vie sociale dans les territoires prioritaires.

Garantir l'accès aux droits pour tous :

- Développer les modalités d'accès aux droits,
- Accompagner les allocataires lors d'événements de vie (naissance, séparation...),
- Renouveler la relation de services,
- Développer l'acquisition dématérialisée, sécurisée de l'information et automatiser les traitements des prestations,
- Garantir le versement à bon droit des prestations en sécurisant leur calcul.

ARTICLE 3 - LE CADRE D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « LES COTEAUX BORDELAIS » :

Les domaines d'intervention suivant les compétences de la collectivité :

(dans le cas où les compétences ne sont pas transférées à la communauté de communes préciser les domaines d'intervention pour chaque commune partenaire)

Compétences obligatoires :

- Développement économique.
- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueils des gens du voyage.
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
- Politique du logement social d'intérêt communautaire et action par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.
- Création, aménagement et entretien de la voirie.
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipement sportifs d'intérêt communautaire.
- Actions sociales d'intérêt communautaire.

Compétences facultatives :

- Aménagement de l'espace.
- Assainissement.
- Construction, entretien, fonctionnement d'équipement culturels communautaires. Actions culturelles et sportives d'intérêt spécifiques pour la communauté de communes.

Les communes ont des compétences générales qui peuvent être transférées, **les temps périscolaires sont de compétence communale**. Les communes disposent de nombreuses compétences dans le champs de l'action sociale.

ARTICLE 4 – UNE MÉTHODE DE TRAVAIL PARTAGÉE :

Les conditions de réussite de la mise en œuvre d'une Ctg se concrétisent dans la capacité des élus, des acteurs locaux, des professionnels concernés à :

- Participer aux instances de gouvernance dédiées,
- Prendre part à la diffusion de l'information et assurer la promotion de la démarche Ctg
- S'impliquer dans la réalisation des éléments du diagnostic partagé,
- Apporter une expertise et associer le plus grand nombre
- Participer activement dans la rédaction partagée du plan d'actions de la Ctg
- Contribuer et soutenir les actions attendues
- Contribuer au suivi et à l'évaluation de la Ctg

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de la Gironde et la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » et les communes de Bonnetan, Camarsac, Carignan de Bordeaux, Croignon, Fargues-Saint Hilaire, Pompignac, Salleboeuf et Tresses, s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés, notamment :

- **La poursuite de leur appui financier** aux services dédiés aux familles du territoire.

Ainsi, à l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg », dès 2022 (le cas échéant).

De son côté, la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services existants (listes en Annexe 1) dès 2022.

- **La nomination d'une personne**, qui sera l'interlocuteur des partenaires pour piloter et animer la démarche CTG (préparation des instances de gouvernance, animation des séances de travail, invitation et comptes-rendus...) dont l'organisation du travail et le temps dédiés sont détaillés dans l'annexe 2.
- **Un accord de méthode de travail** qui sera appliquée dans la 1^{er} année de signature de la Convention Territoriale, pour la constitution d'un plan d'actions ambitieux et qualitatif.

Le plan d'actions issue de ce travail sera alors intégré par voie d'avenant à la Convention Territoriale Globale dès la 1^{ere} année du conventionnement.

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

ARTICLE 6– LES MODALITÉS DE COLLABORATION :

Les modalités de collaboration vont faciliter l’aboutissement de ce travail commun. Il s’agit de définir le pilotage et la gouvernance de la démarche à travers des instances de consultation, concertation, élaboration et validation tout au long de la démarche Ctg.

LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE :

6-1- Une démarche CTG en mode projet :

Consultation/concertation des acteurs du territoire pour un diagnostic partagé	➔	Identification des enjeux partagés relatifs au projet social de territoire et des missions de la Caf
Sur la base du portrait social	➔	Capitalisation des études locales existantes et des données allocataires Caf
Participation de l'ensemble des acteurs du territoire pour la formalisation de l'investissement social du territoire	➔	Définition collégiale des axes stratégiques prioritaires et déclinaison des pistes d'actions
Mobilisation et engagement de l'ensemble des ressources complémentaires du territoire et des partenaires	➔	Co-construction du plan d'actions opérationnelles envisageables et réalisables

Comité de pilotage

Composition : élus, institutions, directions générales
 Vocation : déterminer les orientations stratégiques et les axes prioritaires valider les pistes d’actions et projets avancés.

Comité technique

Composition : acteurs locaux publics et associatifs identifiés
 Vocation : apprécier la pertinence des projets et leur faisabilité, aide à la décision.

Groupes de travail

Composition : acteurs de terrains, professionnels, bénévoles, habitants et familles
 Vocation : travailler de façon concertée à la proposition de projets ou d’actions à mettre en œuvre pour répondre aux besoins

Instance ingénierie

Composition : référents techniques des partenaires (collectivité, Caf, Msa...)

6-2- Identifier les axes prioritaires (suivant les éléments de diagnostic)

Les éléments de diagnostics visent à objectiver les besoins, à partir d'une vision partagée globale des ressources, des problématiques, des moyens mobilisés sur le territoire autour des champs d'interventions retenus collégialement par les partenaires.

La Caf mobilise son expertise du territoire, notamment sa base de données statistiques, tel que l'Open Data, ainsi que le portrait social du territoire concerné et suivant la situation du territoire, les moyens humain et financier disponibles pouvant être affectés à ce travail.

La collectivité met à disposition tous les éléments d'analyses récentes permettant d'affiner la vision des conditions de vie et situations des familles du territoire (ABS, analyse socio-économique...) et les moyens humains et financiers concourant au diagnostic.

Ces travaux doivent permettre :

- De traduire et conforter les axes d'interventions prioritaires à partir d'une vision d'ensemble des enjeux du territoire,
- D'identifier les complémentarités possibles en mobilisant l'ensemble des interlocuteurs du territoire et les partenaires potentiels en les associant au processus de diagnostic.

6-3- Construire le plan d'actions

Sur la base des axes prioritaires définis ensemble la Ctg doit permettre :

- De fixer les pistes d'actions correspondantes (ce sur quoi on peut agir)
- De prioriser ces pistes d'actions en facilitant l'arbitrage entre les partenaires
- De mettre en lumière les initiatives citoyennes (pouvoir d'agir des habitants)
- De capitaliser toutes les forces vives du territoire dans une démarche créative de solutions
- De définir depuis ces pistes d'actions une programmation réaliste des actions à mettre en œuvre
- De planifier ces actions, en fixant les objectifs, le public cible, les moyens d'y parvenir, les étapes de réalisation, les résultats attendus et les indicateurs d'évaluation.

6-4- validation du plan d'actions

Le plan d'action finalisé est intégré par un avenant modificatif à la convention initiale. Il sera validé par les partenaires en comité de pilotage avant sa présentation aux différentes instances de validation internes des organismes partenaires, signataires de la Convention Territoriale Globale en vigueur.

6-5- Durée de l'accord-cadre

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
Reçu en préfecture le 19/11/2021
Affiché le 
ID : 033-243301355-20211118-2021_62-DE

Le présent accord-cadre est conclu à compter du **jusqu'au 31**
décembre 2022 (date signature de la CTG) et une application du plan d'actions issu
de la méthodologie de travail initiée au plus tard la 1^{ere} année de vie de la CTG
signée.

Fait àLe.....2021

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

La Caf	La Communauté de Communes « Les Coteaux Bordelais »
La Directrice	Le Président
La Commune de Bonnetan	La Commune de Camarsac
Le Maire	Le Maire
La Commune de Carignan-De-Bordeaux	La Commune de Croignon
Le Maire	Le Maire
La Commune de Fargues-Saint-Hilaire	La Commune de Pompignac
Le Maire	Le Maire
La Commune de Sallebœuf	La Commune de Tresses
Le Maire	Le Maire

ANNEXE 1

Chacune des collectivités s'engage à minima à maintenir les financements contractualisés dans le CEJ pour les services ci-dessous, en fonction du nombre de places ou d'heures ou d'ETP retenus, déduction faite des montants figurant dans chaque Convention d'Objectifs et de Financement – bonus territoire.

Liste des équipements existants :

Communauté de Communes des Coteaux Bordelais			
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DU GESTIONNAIRE	Données contractualisées dans le CEJ en 2021	Territoire de compétence
EAJE			
Multi accueil	CAPUCINE (Association Capucine) Salleboeuf	Capacité d'accueil : 69 300 heures Actes payés : 52 785 heures Places : 28	CDC
Multi-accueil	LES BONS ENFANTS (Association ADEP) Fargues St Hilaire	Capacité d'accueil : 63 778 h Actes payés : 44 645 h Places : 26	CDC
Multi-accueil	VERTELUNE (Association ADEP) Tresses	Capacité d'accueil : 68 488h Actes payés : 51 737 h Places : 28	CDC
Multi-accueil	Petit Prince (Association Petit Prince) Carignan de Bordeaux	Capacité d'accueil : 39 780 h Actes payés : 31 457 h Places : 18	CDC
Relais petite enfance			
RAM	CDC des Coteaux Bordelais Tresses	1 ETP	CDC

Envoyé en préfecture le 19/11/2021

Reçu en préfecture le 19/11/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-243301355-20211118-2021_G2-DE

ALSH			
ALSH extrascolaire UFCV	Centre de Loisirs Intercommunal UFCV Domaine de la Frayse Fargues St Hilaire	Numéro de dossiers PSO : 201700681- 201700680 Actes : 45 574 heures	CDC
ALSH accueil ados 12-18 ans	Point Jeune (Association UFCV) Fargues St Hilaire	N° de dossier PSO : 201600823 Actes : 30 226h	CDC
ALSH extrascolaire Tresses/Carignan/Bonnetan LES FRANCAS	Centre de Loisirs Intercommunal LES FRANCAS	N°de dossier PSO : 201700770- 201700685- 201700697- 201000296- 201700772 Actes : 90 032 h	CDC
ALSH extrascolaire « FRIMOUSSE » Camarsac	Centre de loisirs Camarsac UFCV	N° de dossiers PSO : 201700659- 201700658 Actes : 1 232h	CDC
ALSH Périscolaire semaine matin-soir, 3-12 ans	Ecoles publiques de Camarsac, gestion communale	N°dossier PSO : 200900489 Actes : 7 527 h	CAMARSAC/CROIGNON
ALSH Périscolaire semaine matin-soir, 3-12 ans	Ecoles publiques de Carignan de Bordeaux, gestion communale	N°dossier PSO : 200900532 Actes : 15 953	CARIGNAN DE BORDEAUX
ALSH Périscolaire semaine matin-soir, 3-12 ans	Ecole publique de Fargues St Hilaire, gestion communale	N°Dossier PSO : 200900472 Actes : 10 560h	FARGUES ST HILAIRE
ALSH Périscolaire semaine matin-soir, 3-12 ans	Ecole publique de Pompignac, gestion communale	N°Dossier PSO : 200900471 Actes : 17 608h	POMPIGNAC
ALSH Périscolaire semaine matin-soir, 3-12 ans	Ecoles publique	N°Dossier PSO : 201700685 Actes : 55 257h	TRESSES/BONNETAN/SALLEBOEUF

Envoyé en préfecture le 19/11/2021
 Reçu en préfecture le 19/11/2021
 Affiché le 
 ID : 033-243301355-20211118-2021_62-DE

LUDOTHEQUE			
Ludothèque Terre de jeux	Tresses et Salleboeuf (Association Terre de jeux)	1 056 heures d'ouverture	CDC
Formation BAFA			
Organisation de sessions de formation BAFA	UFCV	2 stagiaires	CDC
COORDINATION			
Poste de chargé de coopération Ctg		0.80 ETP	CDC

ANNEXE 2

Modalités de pilotage et d'animation de la démarche CTG (gouvernance et organisation- Articulation entre les missions de coordination)

- Mise en œuvre et pilotage :
 - Un agent référent : Cécile Thomas
 - Un agent chargé de mission pour assister la mise en œuvre (à recruter)

- Animation des groupes de travail suivant thématique :
 - Deux agents :
 - Thématiques Petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, prévention/santé, animation de la vie sociale, handicap : Cécile Thomas
 - Thématiques Animation de la vie sociale, logement, mobilités, l'accès aux droits et service & inclusion numérique, handicap : Cathy Durut

Identification des élus désignés et des agents par chacune des communes pour la préparation de la CTG et la participation aux différentes étapes aux côtés de la Caisse d'Allocations Familiales :

Le comité de pilotage sous l'autorité du Président de la communauté de communes valide chaque étape de la démarche, il est composé comme suit :

- Vice-Présidente Petite enfance, enfance jeunesse Mme Maviel
- Vice-Présidente Action sociale Mme Sokolovitch
- Vice-Président Economie innovante M Bonnier
- Vice-Présidente Pôle culturel et sportif Mme Deligny-Estouvert
- Directeur général des services M Ristic

L'impulsion de la dynamique Projet Social du Territoire – CTG

La Communauté de Communes a réalisé avec le cabinet Guillemet l'Analyse des Besoins Sociaux du territoire. Ce travail a démarré en 2019 et s'achèvera à la fin de l'année 2021.

Un portrait social de territoire a également été réalisé notamment à l'aide d'un questionnaire proposé aux habitants en septembre et octobre 2019.

Rappel de la démarche initiale :

- Evaluer la pertinence des services et formuler des préconisations
- Analyser le niveau d'adéquation entre les besoins et l'offre
- Proposer des améliorations, voire de nouvelles actions
- Définir les moyens et nouveaux partenariats éventuels
- Identifier les atouts ou bien les freins susceptibles de favoriser la mise en œuvre de ces améliorations

La construction du diagnostic, l'animation d'instances et groupes de travail

Des ateliers de diagnostic partagé avec les acteurs professionnels ont également permis d'émettre des constats, de soulever des enjeux et de soumettre des propositions sur différentes thématiques comme suit :

- Familles
 - Personnes âgées
 - Jeunes 16/25 ans
 - Handicap
 - Petite enfance, enfance, jeunesse
- Un focus a également été fait sur trois thématiques prioritaires :
 - Les néo-arrivants
 - L'accès aux droits et services publics
 - Les personnes âgées et le vieillissement de la population

Définition du plan d'actions en trois étapes :

- La mise en place de réunions de concertation permettant une réflexion partagée (élus, professionnels, habitants...) à partir des constats, enjeux et problématiques soulevés dans le cadre du diagnostic. Ces réunions auront pour principal objectif la projection de pistes d'actions.

Le nombre de réunions et leur forme seront définis en fonction de la méthodologie de travail retenue par le 1^{er} COPIL.

- L'organisation de groupes de travail thématique à l'issue des réunions de concertation va permettre de préciser les objectifs, les actions à réaliser, les critères d'évaluation ainsi que leur planification dans le temps.
- La rédaction et présentation du projet social de territoire détaillant le projet social pour les Coteaux Bordelais durant les quatre prochaines années, ses objectifs, actions et critères d'évaluation.

La sollicitation des partenaires locaux et des habitants pour participer activement à la démarche

- Méthodologie choisie :

Les axes prioritaires ont été ventilés en 4 blocs thématiques comme suit :

- Petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, prévention/santé, handicap.
- Mobilités, handicap
- Animation de la vie sociale, handicap
- L'accès aux droits et services, logement, handicap

4 réunions de concertation publique autour de ces blocs thématiques auront lieu.

L'identification des axes de travail stratégiques communs

Au regard du travail réalisé dans le cadre de l'ABS et du portrait social de territoire, ont été défini plusieurs axes thématiques comme suit :

- **Petite enfance** : EAJE, RAM
- **Enfance** : ALSH, Clubs natures
- **Jeunesse** : Casa de la Frayse, Politique jeunesse
- **Parentalité** : à construire
- **Animation de la vie sociale** : événements culturels, sportifs et citoyens (APAV, CAP33, GNPI), les associations communautaires + ludothèque, Domaine de la Frayse et ses projets, EVS.
- **Logement** : Lutte contre le logement non décent et la précarité énergétique.
- **Handicap** : Politique à mener autour de cette thématique (démarche éducative et citoyenne) + développement des actions à l'intérieur des équipements du territoire (écoles, EAJE, ALSH...)
- **Mobilités** : Politique à mener sur le territoire notamment pour les publics non pris en compte dans le cadre du Transport à la Demande + TAD et services existants.
- **Accès aux droits et services & inclusion numérique** : informer de ses droits, favoriser l'accès aux services et aux aides, lutter contre la fracture numérique...
- **Prévention/santé** : Politique à mener sur le territoire.

2021															
Préparation de la démarche	Octobre	Novembre	Decembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	COPIL														
2022															
Réunions de concertation															
COPIL validation															
Groupe de travail thématique															
Rédaction du projet social															
Rédaction du projet CTG															
Restitution du projet et signature CTG															
2023															
Mise en œuvre du projet															